

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

**L'an deux mil vingt-trois le trente novembre**, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Xavier COURTOIS (Maire) – Jacques ROBERT – Milène THEVENET – Didier GORSKI – Ludivine CAPOLUNGO – Nicolas CLAUDON – Marie GERMAIN – Corine HECKER.

**Absents excusés :** Eric GIGAULT DE CRISENOY donne pouvoir à Milène THEVENET,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 20H00.  
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 19 septembre 2023.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1- Informations du Maire**

- ❖ La locataire du logement 8 rue du Four a donné son préavis, il sera libre au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Si les nouveaux locataires le souhaitent possibilité de louer la grange au 12 rue du Four pour 35 € par mois, bail séparé.
- ❖ Embauche personnel communal : deux agents à remplacer, un agent technique qui va prendre sa retraite en mai prochain et l'agent qui effectue l'entretien des locaux quitte la région.
- ❖ Création d'une passerelle pour accéder à l'île : une demande de mission d'assistance a été faite auprès des services de l'ATD 89.
- ❖ Plantations : elles seront réalisées avant l'hiver sur les espaces publiques dans les hameaux et à Massangis.

#### **2- Propositions contrats GROUPAMA**

##### **➤ Contrat Villassur :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré la chargée de clientèle afin de revoir les contrats d'assurance.

La nouvelle proposition intègre des nouvelles compétences et activités, un travail de mise à jour sur les bâtiments et équipements a été effectué.

La cotisation annuelle est de 8 549,72 € TTC, elle était de 9 225,67 € sans le bâtiment 62 grande rue qui avait été retiré suite à la vente.

#### **Délibération N°256240\_30112023 Contrat GROUPAMA Villassur**

**Approuvée OUI à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.**

##### **➤ Contrat d'assurance du personnel :**

Monsieur le Maire présente le projet de contrat d'assurance pour le personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Les taux proposés sont 5,98% pour la CNRACL et 1,06% pour l'IRCANTEC.

#### **Délibération N°257241\_30112023 Contrat GROUPAMA Assurance du personnel**

**Approuvée OUI à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.**

### **3 – Convention amélioration et mise en valeur de l'église de Massangis**

Le Maire présente la convention devis 2023-B-123 pour l'amélioration et mise en valeur de l'église de Massangis qui expose les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage que l'ATD 89 réalisera dans le cadre de ce projet.

Les missions sont les suivantes :

- Phase d'aide à la décision : études d'opportunité et de faisabilité technique avec visite de l'édifice ;
- Phase 2, études préalables : accompagnement des prestataires d'études préalables nécessaires à la définition du pré-programme ;
- Programme, formalisation de la commande publique ;
- Accompagnement de la maîtrise d'œuvre et des autres prestataires ;
- Réalisation des documents techniques remis au maître d'ouvrage.

Montant des honoraires 6 630,00 € TTC, réunion supplémentaire 195,00 € TTC.

**Délibération N°258242\_30112023 Convention devis avec ATD mise en valeur église de Massangis et demande de subventions.**

**Approuvée OUI à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention devis 2023-B-123.**

Demander des devis pour le nettoyage des gouttières des deux églises.

### **4 – Offre Horizon Villages Infinity JVS**

Avec le passage à la M57 le contrat du prestataire informatique évolue vers Horizon Villages Infinity, la logithèque comprend les logiciels des Finances, Ressources Humaines, Administrés, les services et prestations : un chargé de clientèle, les formations, reprises de données, mises à jour, évolutions des nouvelles versions.

L'abonnement annuel est de 5 016,00 € TTC.

**Délibération N°259243\_30112023 Offre Horizon Villages Infinity JVS**

**Approuvée OUI à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.**

### **5- Primes pour le personnel**

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et le forfait mobilité pour les agents publics (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ; à temps complet, temps non complet ou à temps partiel) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime : les élèves et étudiants en formation professionnelle ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage.

**Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'accepter cette proposition versement s'effectuera en une seule fois et selon les conditions prévues par les textes en vigueur.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime dans le respect des principes définis ci-dessus.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

**Délibération N°260244\_30112023 Primes personnel**

**Approuvée OUI à l'unanimité.**

## 6- Devis divers

Nature des travaux	Entreprise	Montant TTC	Avis du conseil
Élagage des érables le long de la RD86 afin de permettre l'installation de la fibre en aérien	MJ ELAGAGE EI	1 440,00 €	<b>9 pour</b>
Réalisation d'une tonnelle par un ferronnier qui serait installée dans la cour de la Mairie	Atelier de Saint Phalle	3 600,00 €	<b>9 pour</b>
Branchement assainissement 1 rue du Moulin	Véolia	2 684,87 €	<b>9 pour</b>

### **Délibération N°261245\_30112023 Devis Approuvée OUI à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal demande une deuxième boîte de raccordement à l'assainissement rue du Moulin pour installer des sanitaires pour la fête du Patis, accepté à l'unanimité. Le Maire est chargé de demander un devis et de faire effectuer les travaux.

## 7 – Décisions modificatives Budget principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Chapitre/article	Montant
011/60633 Fournitures de voirie	- 5 740,00 €
014/739223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 4 640,00 €
65/6518 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires autre.	+ 1 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise cette décision modificative.

### **Délibération N°262246\_30112023 DM N°1 budget principal Approuvée OUI à l'unanimité**

## 8- Zones d'accélération d'énergies renouvelables

Le Maire informe le conseil que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, offre aux communes la possibilité de proposer des zones dites d'accélération, où elles souhaiteraient prioritairement voir s'implanter des énergies renouvelables sur leur territoire. Celle-là prévoit de diviser par deux le délai d'instruction des projets EnR. Elle impose aux communes de délibérer avant le 31 décembre 2023 afin d'établir ces zones d'accélération.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas définir de zone la commune ayant suffisamment participé au développement des énergies renouvelables.

### **Délibération N°263247\_30112023 Zones d'accélération d'énergies renouvelables**

### **9-Convention pour commande état civil Thizy**

Le Conseil Municipal confirme la volonté d'adhérer au groupement de commande d'état civil porté par la commune de Thizy. Cette décision s'applique à partir de la commande de dotation état civil 2023.

**Délibération N°264248\_30112023 Convention pour commande état civil Thizy**  
**Approuvée OUI à l'unanimité.**

### **10-Questions diverses**

- Prendre contact avec ENEDIS pour faire le point sur le réseau et notamment sur les coupures trop répétitives.
- Réponses personnalisées aux administrés
- Les locataires du gîte vont l'occuper encore environ 16 mois le temps de la construction de leur maison.
- Demander à M. Davrinch de tailler ses noyers à Civry.
- Un volet est ouvert à la mairie de Civry.
- Déversoir rue des Canes à nettoyer.
- Demande d'informations sur les composteurs pour déchets alimentaires.
- Voir avec un marbrier pour modifier le jardin du souvenir.

La séance est levée à 23H17.